



# Finances locales 2017

## Les élus de petites villes prennent la parole

Alors que les discussions parlementaires sur le projet de loi de finances pour 2017 sont en cours et qu'au même moment la perspective des élections présidentielle et législatives de 2017 retient l'attention de tous et cristallise certains débats, l'APVF souhaite tous les mois donner la parole aux maires de petites villes pour mieux connaître la réalité économique et financière de ces territoires, comprendre leurs décisions et leurs difficultés et relayer toutes leurs attentes pour 2017.

Pour le 3ème entretien, retrouvez Antoine Homé, Maire de Wittenheim,  
Secrétaire général de l'APVF



**Antoine Homé**

**Maire de Wittenheim**

**Secrétaire général de l'APVF**

**Membre du Comité des finances locales**

En partenariat avec la Caisse des dépôts et consignations



## Carte d'identité de la ville

Commune : Wittenheim (Haut-Rhin)  
Type d'EPCI : Communauté d'agglomération  
Nombre d'habitants : 15 000  
Budget de fonctionnement : 13M€  
Budget d'investissement : 7M€  
Nombre de budgets annexes : 3



## APVF : Comment qualifieriez-vous la situation financière générale de votre ville ?

**Antoine Homé** : Très bonne ! A plusieurs reprises la ville de Wittenheim a été reconnue comme la commune de plus de 10 000 habitants la mieux gérée du Haut-Rhin. Les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées et connaissent même un léger recul, le niveau d'investissement reste soutenu, avec une capacité d'autofinancement nette positive et une dette inférieure à 10 millions d'euros. On peut donc dire que tous les voyants sont au vert.

## APVF : Alors la baisse des dotations a pu être absorbée sans difficulté ?

**AH** : Non car une bonne gestion financière nécessite avant tout de l'anticipation. Or, la baisse des dotations depuis 2014 n'a pas pu être anticipée et dès 2015 le volume de la baisse était trop important. Nous avons donc mis en place des mesures fortes pour trouver des nouvelles ressources afin de relever le défi.



## APVF : Quelles sont ces nouvelles ressources ?

**AH** : La baisse des dotations a représenté pour la commune -500 000€ sur trois ans et a été absorbé pour les trois quarts par des économies et pour un quart par des ajustements de fiscalité.

Nous avons donc réalisé des efforts considérables pour réduire nos charges générales en renégociant tous les contrats, en faisant davantage appel à la régie et en ayant recours aux emplois d'avenir. Nous avons également demandé un effort aux associations locales.

La fiscalité des ménages est modérée avec des taux relativement bas (11% pour la taxe d'habitation). Mais nous avons progressivement supprimé l'abattement général et augmenté de 2% sur deux exercices la taxe foncière sur les propriétés bâties. Dans notre commune, un point de fiscalité représente environ 42 000€ et la suppression de l'abattement général nous a permis de dégager 80 000€. Au total, ces ajustements fiscaux représentent environ 160 000€.

Par ailleurs, je tiens à indiquer que toutes ces mesures n'ont pas eu d'impact sur l'ensemble des services. Nous avons préservé toutes nos politiques locales.

## APVF : Avez-vous été contraint de diminuer ou revoir certains de vos investissements ?

---

**AH :** Non car il faut également reconnaître que malgré la baisse des dotations, l'Etat redevient au même moment un partenaire important dans le financement des investissements. Nous avons été éligibles à la DETR, au fonds de soutien à l'investissement local, et je veux rappeler à cette occasion que les deux peuvent bien être cumulés. Nous avons également bénéficié du fonds interministériel de prévention de la délinquance pour entreprendre plusieurs travaux. L'Etat revient en force pour financer les investissements du bloc local.

## APVF : Avez-vous eu recours à d'autres sources de financement ?

---

**AH :** Oui, la Caisse des dépôts et consignations est également un acteur majeur pour nos collectivités. Nous avons bénéficié des avances de trésorerie pour le FCTVA et d'un prêt sur vingt ans à un taux particulièrement attractif. De plus, depuis 2002, l'apport des crédits européens nous a permis de réaliser notamment notre nouveau centre socio-culturel.

Le bloc local peut et doit mobiliser tous ces instruments financiers pour préserver ses services et ses investissements locaux tout en relevant le défi de la contrainte budgétaire.



## APVF : Quelles sont vos attentes pour 2017 ?

---

**AH :** Tout d'abord, je veux souligner que la diminution de moitié de la baisse des dotations pour 2017 est une très bonne nouvelle. La réduction des déficits publics a été largement supportée par les collectivités locales.

Mais pour 2017, je suis inquiet des différentes annonces des candidats à l'élection présidentielle sur les économies supplémentaires à réaliser et je souhaite les alerter sur le fait que les collectivités ne peuvent plus absorber de nouvelles baisses de dotations. Pour beaucoup d'entre nous, nous sommes au maximum de nos efforts. Poursuivre la baisse des dotations pourrait sérieusement fragiliser l'économie et l'emploi dans les territoires et réduire les services aux publics les plus fragiles. Nous ne devons plus être la variable d'ajustement des finances publiques.

## APVF : Quelles doivent être les mesures ou réformes financières locales à mettre en œuvre dès 2017 ?

---

**AH :** Nous sommes dans un brouillard budgétaire et les collectivités reviennent à une logique d'annualité car elles manquent de visibilité sur leur mandat. Il faut donc sortir de ce brouillard pour permettre aux élus locaux d'établir des stratégies financières.

De ce fait, il faut poursuivre le travail de refonte de la péréquation. La réforme en cours sur la dotation de solidarité urbaine dans le PLF 2017 va dans le bon sens. Il faudra donc poursuivre ce travail d'amélioration de l'existant avec la réforme de la DGF dans une loi spécifique et j'accorderai une attention particulière à la dotation de centralité. Il ne faut pas définir la centralité avec le seul critère de population, cela n'a aucun sens. Il faut travailler sur une batterie de

critères physiques des équipements (localisation, bassin de vie couvert par l'équipement, taille, coût de fonctionnement...) C'est tout à fait possible et cette décision est avant tout politique.

Enfin, je pense que le FPIC doit être profondément amélioré car il ne tient pas compte de la réalité financière des communes. Comme pour la DGF, il faut travailler en direction d'un FPIC communal et d'un FPIC intercommunal. Et là encore, il s'agit d'une décision politique.

***Si vous souhaitez apporter votre témoignage, contactez-nous à l'adresse suivante : [ltartour@apvf.asso.fr](mailto:ltartour@apvf.asso.fr)***

